



IGAB Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung
CIPA Communauté d'intérêts Proches aidants
CIFIC Comunità di interesse Familiari curanti

IGAB CIPA CIFIC

Hopfenweg 21
3001 Berne

T. 031 370 21 07

secretariat@cipa-igab.ch

www.cipa-igab.ch

COMMUNIQUE – Berne, le 26 octobre 2021

Seul un tiers des 858'000 personnes proches aidants actifs reçoit un soutien de leur employeur

Le nombre de proches aidants est toujours élevé en Suisse. Selon le « Baromètre Conditions de travail » de Travail.Suisse, 16,8% des personnes actives soutiennent régulièrement un.e proche adulte, soit 858'000 personnes. Seul un tiers reçoit un soutien de leur employeur. A l'occasion de la Journée des proches aidants du 30 octobre, la CIPA a commandé quelques questions à l'enquête annuelle que réalise la faitière indépendante des travailleurs et travailleuses avec la Haute Ecole spécialisée bernoise.

Le « Baromètre Conditions de travail » 2021 s'est penché sur la conciliation du travail salarié avec les tâches de proche aidant. Cette enquête annuelle représentative révèle que le nombre de personnes actives qui aident régulièrement un.e proche adulte est de 858'000. Cela confirme les dernières estimations du Programme de promotion 2017-2020 de l'OFSP qui donne une fourchette très large comprise entre 634'000 et 1,4 million de personnes. Ils et elles sont majoritaires à ne recevoir aucun soutien de leur employeur (58,3% soit plus de 500'000 personnes) et seul un tiers en reçoit un (30,9%, soit 265'000 personnes). Ceci malgré l'entrée en vigueur en début d'année du congé de courte durée (3 jours payés) et du congé payé de 14 semaines réservé aux parents d'enfants gravement malades ou accidentés.

L'aide que les proches aidants actifs reçoivent principalement de leur employeur, c'est la possibilité de prendre congé à court terme, ce qui est devenu un droit depuis le 1er janvier. Cela concerne 77% des personnes concernées. L'adaptation durable des horaires de travail est mentionnée par 37% des personnes et la réduction du temps de travail par 27%. Viennent ensuite l'information sur les offres de décharge et la collaboration avec des organisations spécialisées (17% pour chacune des deux).

Parmi ces 858'000 personnes actives qui aident régulièrement un proche adulte, 14,3% souhaiteraient un soutien de la part de leur employeur (soit 122'694 personnes) tandis que 13,5% ne savent que répondre à la question (soit 115'830 personnes). La majorité n'en souhaite pas plus (72,2%). La conciliation est difficile à très difficile pour le tiers des proches aidants actifs les plus sollicités par leurs proches adultes (32,6%).

IGAB: Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.

CIPA: Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.

CIFIC: Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.

La CIPA souhaite rappeler aux employeurs qu'il est dans leur intérêt d'offrir une souplesse d'organisation à leurs employé.e.s, bien plus souvent concernés par des tâches de proche aidant que ce qu'ils le supposent. De nouveaux congés sont entrés en vigueur en 2021, mais ils ne sont pas la seule réponse adéquate à tous les problèmes de conciliation.

Au-delà des mesures ponctuelles, il est important que l'on définisse au niveau suisse un véritable statut juridique du proche aidant au moyen de critères définis d'entente avec les organisations représentant les proches aidants. C'est ce qu'a demandé la CIPA au Conseil fédéral dans sa résolution du mois de juin.

[Résolution de la CIPA du 1er juin 2021.](#)

Plus d'informations

Andreas Bircher, Président CIPA, T 078 685 94 46

Valérie Borioli Sandoz, Directrice CIPA, T 079 598 06 37